

AMARRO EVENTS.

Conditions Générales de Vente (CGV)

Date de la version : 09 décembre 2025

1. Informations légales.....	3
2. Objet.....	3
3. Services proposés.....	3
4. Service « Events »	4
5. Tarification et paiement.....	4
6. Réservation et annulation.....	4
7. Obligations des parties.....	5
8. Responsabilité et assurances.....	5
9. Droit applicable et litiges.....	5
10. Droit de rétractation.....	5

1. Informations légales

Raison sociale	Amarro Events
NOM Prénom	BENEDETTO Alessio
Forme juridique	Entrepreneur Individuel
Micro-entreprise	Oui
N° de SIRET	933 680 134 00022
Siège social	22 rue Général Charles de Nansouty, 21000, Dijon
Adresse e-mail	contact@amarro.fr
N° de téléphone	+33 6 66 13 48 26

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Amarro Events et ses clients dans le cadre de la fourniture de prestations en qualités de DJ et/ou de photographe pour divers événements.

3. Services proposés

Amarro Events propose deux types de prestations. Les prestations "Events" pour tous les services relatifs à l'activité de DJ et les prestations "Studio" pour tous les services relatifs à l'activité de photographe. Ces deux services cibles n'importe quel évènement qu'il soit public ou privé.

La prestation « Events » inclue :

- Un DJ SET (prestation musicale)
- La fourniture du matériel sonore et d'éclairage
- L'installation et le démontage du matériel
- Les déplacements

La prestation « Studio » inclue :

- Une prestation photographie
- Un temps de post-traitement comprenant tri et édition graphique des photos
- Livraison numérique des photos

- Les déplacements
-

4. Service « Events »

Durée de la prestation

La prestation commence à l'heure convenue avec le client (indiquée sur le devis et sur la facture). L'heure de fin est à la discrétion du prestataire en fonction de l'ambiance, du nombre de participants encore présents et de la dynamique générale de l'évènement.

5. Tarification et paiement

Les tarifs sont établis sur devis, en fonction de la nature de l'événement, de sa durée, du lieu et des équipements nécessaires.

Le solde doit être réglé au plus tard 1 mois après le jour de la prestation. Dépassé se délais, le montant se verra infliger une hausse de 10% par mois de retard.

Les modes de paiement acceptés sont :

- Virement bancaire
 - Chèque
 - Espèces
-

6. Réservation et annulation

La réservation est effective à réception du devis signé.

En cas d'annulation par le client :

- Moins de 2 mois avant l'événement : 15 % du montant du devis est dû.
- Moins de 30 jours avant : la totalité du montant est due.

En cas d'annulation par Amarro Events, peu importe le délais avant l'évènement, aucun montant ne sera dû par le client.

7. Obligations des parties

Amarro Events s'engage à :

- Fournir une prestation de qualité
- Respecter les demandes du client

Le client s'engage à :

- Fournir un espace adéquat et sécurisé pour l'installation du matériel
- Assurer une alimentation électrique suffisante
- Obtenir les autorisations nécessaires pour l'événement

8. Responsabilité et assurances

Le client est responsable de tout dommage causé au matériel par lui-même ou ses invités, dans le cadre privé, ou de ses participants, dans le cadre publique.

9. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant tout recours judiciaire. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social de Amarro Events.

10. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les prestations de services pleinement exécutées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencée après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.